

ZAC Martelly : B. Botazzi apporte des précisions

Nommé lors de la dernière séance du conseil municipal, Bastien Botazzi a souhaité réagir. L'architecte grassois avait formulé un recours contre le projet de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Martelly. Une action en justice qui a tourné en la faveur de la municipalité après la décision de la cour administrative d'appel de Marseille en janvier 2021.

« Monsieur Viaud m'a imputé le retard pris par ce projet municipal, déclare Bastien Botazzi. Je ne m'étendrai ni sur la violence des propos, ni sur les menaces proférées publiquement à l'encontre d'un simple citoyen qui a eu l'audace, apparemment un crime de lèse-majesté, de contester devant la justice administrative de notre pays un projet qui soulève de nombreuses inquiétudes parmi les Grassois. Je m'en tiendrai à deux réalités que Monsieur Viaud devrait avoir le courage de regarder en face au lieu de me rendre responsable de retards dont il est le seul responsable. Premièrement, le projet Martelly a été lancé par Monsieur Leleux en 2011. Ensuite, mon recours en annulation du permis de construire devant le Tribunal Administratif de Nice date seu-



Bastien Botazzi, l'architecte grassois, avait formulé un recours contre le projet de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Martelly. (DR)

lement du 31 décembre 2019. Entre 2014, arrivée au poste de maire de Monsieur Viaud et 2019, date de mon recours, cinq années se sont écoulées. Durant ces cinq années, Monsieur Viaud a chamboulé le projet initial de Monsieur Leleux, faisant passer ce dernier de 80 logements à pratiquement le double. C'est de là que viennent tous les retards et le désengagement de Monoprix qui, au départ était partie prenante de cette ZAC. »

« La faute à qui ? »

Bastien Botazzi explique également avoir exercé « son droit de justiciable » pour dénoncer le projet Bouygues « par de nombreux côtés mal conçu, disproportionné et rempli d'il-

légalités ». Il déplore la décision de la justice d'avoir rejeté son intérêt à agir sans avoir « étudié les arguments sur le fond ».

« C'est donc une contre-vérité évidente que de m'imputer les cinq années de retard totalement dû aux hésitations et choix de Monsieur Viaud. Les Grassois pourront d'autre part se questionner au sujet de la médiathèque, celle-ci n'a fait l'objet d'aucun recours en justice. Pourtant, douze ans après la fermeture de la bibliothèque Antoine-Maure en 2009 (et de la médiathèque d'alors, située dans des bâtiments mitoyens), celle-ci n'est toujours pas ouverte. Là encore, ça doit être "la faute aux autres" ; mais alors de qui ? »

M. R.